

N° PUB 41/2025

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2541-20 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par l'arrêté du 25 juin 2009, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 relative à la signalisation temporaire (IISR - partie 8) ;

Vu l'arrêté n° AV-2025-1717 délivré en date du 11 juillet 2025 par la Collectivité Européenne d'Alsace, service routier de Colmar, portant accord technique pour les travaux visés ci-après ;

Vu la demande formulée le 16 septembre 2025 par la société SOBECA sise 7 rue Gutenberg à 68190 Ensisheim, en charge des travaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules en raison de travaux de raccordement gaz au niveau du n° 11 rue de la 1^{ère} Armée, à compter du lundi 26 septembre 2025 ;

A R R E T E

Art. 1 A compter du lundi 26 septembre 2025 à 8 heures et pour toute la durée des travaux estimée à 15 jours, la largeur de chaussée sera réduite et la circulation des véhicules au niveau du n° 11 rue de la 1^{ère} Armée se fera sur chaussée rétrécie, conformément à la signalisation en place. Les piétons emprunteront le trottoir du côté opposé aux travaux.

Art. 2 La signalisation sera effectuée par l'entreprise SOBECA, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8^e partie – signalisation temporaire – du 6 novembre 1992.

Art. 3 Le dispositif pourra être levé prématurément en fonction de l'avancement des travaux.

Art. 4 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- agence territoriale routière nord
- gendarmerie de Blodelsheim
- SM des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin
- entreprise SOBECA (68190 Ensisheim)
- affichage

Fessenheim le 22 septembre 2025

le maire,

Claude BRENDER

